

## ARRETE PORTANT MISE A JOUR DES TARIFS DES CONCESSIONS

Le Maire de la Commune de Mutzig,

Vu la délibération du conseil Municipal du 6 AVRIL 2014 autorisant le Maire à fixer les tarifs des droits de nature non fiscale,

REÇU le  
07 DEC. 2017  
À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : les tarifs des concessions sont mis à jour comme suit :

CONCESSIONS	Tombe Simple 15 ans	Tombe Simple 30 ans	Tombe Double 15 ans	Tombe Double 30 ans	Columbarium 15 ans	Columbarium 30 ans	Caveau
TARIFS	130 €	250 €	300 €	500 €	650 €	1 100 €	700 €

Article 2 : le présent arrêté tarifaire entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Mutzig, le 30 novembre 2017

Le Maire,

Jean-Luc SCHICKELE

